



# EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 février 2026

**En exercice** : 13  
**Présents** : 9  
**Excusés** : 4  
**Absents** : 0

**Date de la convocation** :  
19/02/2026

**Président de séance** :  
Pascal GILLAUX

**Secrétaire de séance** :  
Sandrine RAGUET

**N° interne de l'acte** : 2026-  
014

Le jeudi 26 février 2026 à 18 heures, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE FROMELENNES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle d'Honneur de la Mairie.

**Membres présents** :

Pascal GILLAUX, Jean-Marc LEVENT, Laurent BERTHE, Karine LECLERCQ, Monique GUENET, Bruno BISSEUX, Pascale LAMBERT, Sandrine RAGUET, Mireille LARCHER

**Membres excusés et représentés par pouvoir** :

Didier BERTOLUTTI (donne pouvoir à : Pascal GILLAUX), Emeline ENGRAND, Marie TEDESCHI, Sandrine PAILLIOT

**Membres Absents** :

---

## **N° 2026-014 : Tarification des centres aérés 2026**

Monsieur le Maire rappelle que les activités extra-scolaires ont été reprises en direct par la commune depuis le 1er janvier 2025.

Il convient donc de fixer les tarifs des centres aérés, Monsieur le Maire propose :

Pour les familles ayant un quotient familial > à 750 €uros : 21 €uros la semaine non fractionnable par enfant.

Pour les familles ayant un quotient familial ≤ 750 €uros : 19 €uros la semaine non fractionnable par enfant.

Les sorties exceptionnelles seront facturées 5 €uros par sortie et par enfant.

Le Conseil Municipal,

Décide de fixer les tarifs du centre aéré comme suit :

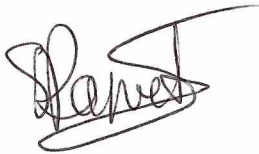
Pour les familles ayant un quotient familial  $>$  à 750 €uros : 21 €uros la semaine non fractionnable par enfant.

Pour les familles ayant un quotient familial  $\leq$  750 €uros : 19 €uros la semaine non fractionnable par enfant.

Les sorties exceptionnelles seront facturées 5 €uros par sortie et par enfant.

Résultats de vote : Adopté à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Sandrine RAGUET



Ainsi délibéré les jours, mois et an que  
dessus et le présent extrait certifié  
conforme au registre.  
Le Maire

